

1296-2019

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE • ARDÈCHE • DRÔME

	ATTR	INFO		ATTR	INFO
Président			Assignement DOM		
Vice-Présidents 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11			Espaces navigables Tourisme/Camin		
Bureau :			DST		
DGS			Adaptation	X	
Finances					
Personnel					
DGA					
Economie					

**Monsieur le Président**

Communauté de communes Rhône  
Crussol

1278 rue Henri Dunant

BP249

**07502 GUILHERAND-GRANGES Cedex**

Rovaltain, le 28 mai 2019

**Nos réf :** LB/OB – MD - 36

**Objet :** Avis sur le projet de révision du PLU de Toulaud

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à notre syndicat le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulaud pour recueillir son avis et nous vous en remercions.

Au vu des orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain et après l'analyse de la commission réunie le 16 mai dernier, notre bureau syndical a examiné le 24 mai dernier ce projet de PLU ayant fait l'objet d'une présentation en séance par Monsieur le Maire et son adjoint.

Notre bureau syndical a noté la qualité du travail et de la présentation qui lui en a été faite. Après en avoir délibéré, il a émis un avis favorable sur ce projet de PLU comme indiqué dans la délibération ci-jointe.

Par ailleurs, nous vous suggérons de prendre en considération les observations suivantes :

- Les éléments de justification apportés en séance concernant les disponibilités foncières de la zone artisanale ont toute leur place dans le rapport de présentation du PLU ;
- Afin de garantir la création de logements sociaux, la commune a la possibilité d'instaurer des outils réglementaires sur certains secteurs ;
- Pour favoriser le commerce sur la centralité, l'opportunité de réduire les possibilités d'implantation des commerces de détail à certaines zones (UC et AUC notamment) pourrait être envisagée.

Enfin, concernant plus particulièrement la rédaction de votre document, nous vous invitons à intégrer les précisions ci-après :

- Dans le rapport de présentation (page 174), l'évaluation environnementale (pages 5, 44) et le zonage au 1/8 000, il enregistre parfois fait mention du STECAL AI de la version précédente du projet de PLU.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au syndicat mixte le dossier du PLU approuvé (en format numérique).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Lionel BRARD**



Président

PJ : Délibération du bureau syndical du 24 mai 2019

Copie : M. le Maire de Toulaud

**DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

Le **24 mai 2019** à 8H30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Lionel BRARD, Michel BRET, Jacques DUBAY, Jacques PRADELLE, Patrick PRELON, Bénédicte ROSSI, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE, Jean-Louis VASSY.

Etaient excusé(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET (pouvoir à M. VALETTE), Michel BRUNET, Christian GAUTHIER, Philippe LABADENS, Fabrice LARUE, Marlène MOURIER (Pouvoir à M. BRARD), Gérard REVOL.

Date de convocation : 15 mai 2019 - Nombre de délégués en exercice : 17 - Nombre de délégués présents : 9 - Nombre de pouvoirs : 2

**Objet : Avis du Syndicat mixte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulaud.**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°17-37 du comité syndical déléguant au Bureau ou, le cas échéant au Président, l'émission des avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulaud transmis par la commune au Syndicat le 10 avril 2019,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 16 mai 2019,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCOT dans son projet de PLU,

**LE BUREAU SYNDICAL,**

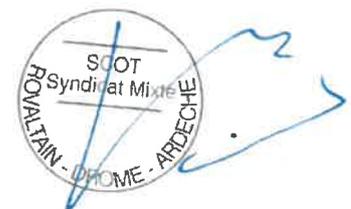
après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés soit 11 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **de donner un avis favorable sur le projet de PLU de Toulaud.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**



**Président**